

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	29	23
Date de convocation : le 21 novembre 2023		
Date d'affichage : le 28 novembre 2023		

Séance du vingt-sept novembre deux mille vingt-trois à vingt heures trente

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
 Reçu en préfecture le 11/12/2023
 Publié le
 ID : 077-217702687-20231127-D2023_81-DE

D/2023-176
 S²LO VFB

N° 2023.81
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGNY LE HONGRE

Le 27 novembre 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 novembre 2023, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames, CHAAR, DELON, DENOYELLE, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs, BOUJEMAÏ, CEREUIL, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Monsieur CHOUKROUN ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL
 Madame BELLINI ayant donné pouvoir à Monsieur CEREUIL
 Monsieur AFFRE ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER

Absent : Monsieur MENIGOZ
 Monsieur ROMERO
 Madame MOVAHEDI

Secrétaire de séance : Monsieur GUERIN

OBJET

Tarification périscolaire et extrascolaire

Le Conseil municipal,

Vu le CGCT.

Vu la délibération 2023.41 relative à la tarification des services périscolaires.

Considérant qu'il convient d'intégrer la grille du quotient familial de la CAF.

Il est proposé une nouvelle grille tarifaire, présentée par Madame le Maire.

Les anciens principes de remboursement ou de pénalité perdurent, à partir du moment où ils ne sont pas indiqués dans cette délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

⇒ **ARTICLE 01** : Rapporte à compter du 8 janvier 2024 la délibération 2023.41.

⇒ **ARTICLE 02** : Adopte la nouvelle tarification des services périscolaires et extrascolaires à compter du 8 janvier 2024, conformément aux tableaux ci-dessous.

ACCUEIL DU MATIN (de 7h00 à 8h20 - 8h05 pour Veil)

QF	quotient familial CAF	tarif
Q1, Q2 et Q3	0 à 1350 €	1,70 €
Q4, Q5 et Q6	plus de 1350 €	1,90 €

TARIFS EXTÉRIEURS

Accueil matin	3,00 €
---------------	--------

ACCUEIL DU SOIR

QF	quotient familial CAF		Tarif
Q1, Q2 et Q3	0 à 1350 €	Accueil Soir (16h30 - 19h00) - goûter inclus	2,95 €
Q4, Q5 et Q6	plus de 1350 €		3,10 €

TARIFS EXTÉRIEURS

Étude seule (16h30 - 18h00) - goûter inclus	6,00 €
---	--------

ETUDE

QF	quotient familial CAF		tarif
Q1, Q2 et Q3	0 à 1350 €	Étude seule (16h30 - 18h00) - goûter inclus	3,50 €
Q4, Q5 et Q6	plus de 1350 €		3,70 €

TARIFS EXTÉRIEURS

Étude seule (16h30 - 18h00) - goûter inclus	6,40 €
---	--------

ACCUEIL SOIR APRES ETUDE

QF	quotient familial CAF		tarif
Q1, Q2 et Q3	0 à 1350 €	Étude seule (16h30 - 18h00) - goûter inclus	1,30 €
Q4, Q5 et Q6	plus de 1350 €		1,35 €

TARIFS EXTÉRIEURS

Accueil Soir après étude	2,70 €
--------------------------	--------

RESTAURATION SCOLAIRE

QF	quotient familial CAF	tarif
Q1	0 à 650 €	3,10 €
Q2	651 à 1000 €	3,50 €
Q3	1001 à 1350 €	4,30 €
Q4	1351 à 1700 €	4,85 €
Q5	1701 à 2200 €	5,30 €
Q6	Plus de 2200 €	5,50 €

Repas adulte	4,30 €
PAI alimentaire (avec panier repas)	50%

TARIFS EXTÉRIEURS

Extérieur à la commune ou ne bénéficiant pas d'une convention de scolarisation dans nos établissements

9 €

TARIFS ALSH - JOURNÉE (mercredi et vacances scolaires)

QF	quotient familial CAF	Nombre d'enfants à charge		
		1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Q1	0 à 650 €	7,50 €	7,00 €	6,50 €
Q2	651 à 1000 €	10,50 €	9,50 €	9,00 €
Q3	1001 à 1350 €	16,00 €	14,50 €	13,00 €
Q4	1351 à 1700 €	18,50 €	17,00 €	16,00 €
Q5	1701 à 2200 €	21,00 €	19,50 €	17,50 €
Q6	Plus de 2200 €	21,50 €	20,00 €	18,00 €

Journée (pas de quotient - Tarif extérieur)	40 €
--	------

TARIFS ALSH - 1/2 JOURNÉE sans restauration (mercredi uniquement)

QF	quotient familial CAF	Nombre d'enfants à charge		
		1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Q1	0 à 650 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €
Q2	651 à 1000 €	5,50 €	5,00 €	4,50 €
Q3	1001 à 1350 €	8,00 €	7,50 €	7,00 €
Q4	1351 à 1700 €	9,50 €	8,50 €	8,00 €
Q5	1701 à 2200 €	11,00 €	9,50 €	9,00 €
Q6	Plus de 2200 €	11,50 €	10,00 €	9,50 €

1/2 journée (pas de quotient - Tarif extérieur)	20 €
--	------

PÉNALITÉ et MAJORATION

	MAJORATION	PÉNALITÉ
Inscriptions hors délai (sauf mercredi et étude)	25% en plus du tarif	
Annulation d'une ou de plusieurs journées de vacances hors délai	25% du tarif par jour d'annulation	
Absence d'inscription à un service		* 10 euros pour la restauration * 20 euros pour le centre de loisirs (mercredi à la journée, mercredi à la 1/2 journée ou vacances)
Retard des parents pour venir récupérer leur enfant (PJ - ALSH)		* 20 euros à partir de 19h (PJ ou Alsh à la journée) * 20 euros à partir de l'horaire de fin de soirée ou sortie en soirée (PJ uniquement) * 10 euros à partir de l'horaire de fin de soirée ou sortie en soirée (PJ uniquement à la demi journée)
Absence des parents pour venir récupérer leur enfant inscrit à la 1/2 journée (conséquence: basculement de l'enfant sur son centre de référence à la journée entière avec restauration et goûter)		Le prix de la 1/2 journée est annulé et remplacé par le tarif de la journée entière + une pénalité de 20 euros

PARTICIPATION FAMILLES - SÉJOURS ADO et ALSH

QF	quotient familial CAF	Tarif en % du coût réel du séjour
Q1	0 à 650 €	30%
Q2	651 à 1000 €	40%
Q3	1001 à 1350 €	50%
Q4	1351 à 1700 €	60%
Q5	1701 à 2200 €	70%
Q6	plus de 2200 €	80%

TARIFS EXTÉRIEURS (uniquement pour enfants inscrits aux ALSH)

	Tarif en % du coût réel du séjour
Pas de quotient	100%

Tarif activités jeunesse 11-17 ans**Activités et sorties avec quotient familial fixe incluant les coûts RH**

Tarif journée			Tarif demi-journée		
Q1	0 à 650 €	4 €	Q1	0 à 650 €	2 €
Q2	651 à 1000 €	6 €	Q2	651 à 1000 €	3 €
Q3	1001 à 1350 €	8 €	Q3	1001 à 1350 €	4 €
Q4	1351 à 1700 €	10 €	Q4	1351 à 1700 €	5 €
Q5	1701 à 2200 €	12 €	Q5	1701 à 2200 €	6 €
Q6	Plus de 2200 €	14 €	Q6	Plus de 2200 €	7 €

TARIFS EXTÉRIEURS

	Tarif en % du coût réel du séjour
Pas de quotient	100%

QF	Quotient fixe
QFV	Quotient familial variable

	Proposition journée	Proposition 1/2 journée	Proposition soirée	Repas
Sortie extérieur (+ masse salariale)	QFV	QFV	QFV	5 €
Activités organisées sur Magny par prestataire (+ masse salariale)	QF	QF	QF	
Activités organisées par les animateurs (+ masse salariale)	QF	QF	QF	

Nouveaux QFV	Q1 : 0 à 650 €	Q2 : 651 à 1000 €	Q3 : 1001 à 1350 €	Q4 : 1351 à 1700 €	Q5 : 1701 à 2200 €	Q6 : plus de 2200 €	Ext
	30%	40%	50%	60%	70%	80%	100%

➤ **ARTICLE 03 :**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- 📁 Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- 📁 Madame le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Chelles
- 📁 Remis aux archives communales.



Le Maire de Magny le Hongre,

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaule, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.